

**225C1975** FR0010609263-FS0993

24 novembre 2025

## Déclarations de franchissements de seuils (articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

## MAUNA KEA TECHNOLOGIES

(Euronext Growth Paris)

1. Par courrier reçu le 18 novembre 2025, complété notamment par un courrier reçu le 24 novembre 2025, la société Johnson & Johnson Innovation – JJDC, Inc.¹ (1209 Orange Street, Wilmington, County of Newcastle, 19801, Delaware, Etats-Unis) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 30 avril 2025, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société MAUNA KEA TECHNOLOGIES² et détenir, à cette date, 10 811 687 actions MAUNA KEA TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 14,65% du capital et 14,44% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre total d'actions et de droits de vote de la société MAUNA KEA TECHNOLOGIES<sup>4</sup>.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir, au 30 avril 2025, 2 181 818 bons de souscription d'actions (« BSA ») MAUNA KEA TECHNOLOGIES exerçables jusqu'au 23 septembre 2029 donnant droit, chacun, à 1 action MAUNA KEA TECHNOLOGIES, au prix unitaire par action de 1,10 €.

2. Par le même courrier, la société Johnson & Johnson Innovation – JJDC, Inc.<sup>1</sup> a déclaré, avoir franchi en baisse, le 17 novembre 2025, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société MAUNA KEA TECHNOLOGIES et détenir 10 811 687 actions MAUNA KEA TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 6,18% du capital et 6,14% des droits de vote de cette société<sup>5</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société MAUNA KEA TECHNOLOGIES<sup>6</sup>.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir, au 17 novembre 2025, 1 081 168 bons de souscription d'actions (« BSA ») MAUNA KEA TECHNOLOGIES exerçables jusqu'au 17 novembre 2030 donnant droit, chacun, à 1 action MAUNA KEA TECHNOLOGIES, au prix unitaire par action de 0,1216 €.

<sup>2</sup> Société transférée sur Euronext Growth Paris le 8 août 2023.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Contrôlée par la société Johnson & Johnson.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 73 789 997 actions représentant 74 867 471 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Cf. notamment communiqué de la société MAUNA KEA TECHNOLOGIES du 24 avril 2025.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Sur la base d'un capital composé, à ce jour, de 174 957 281 actions représentant 176 044 110 droits de vote (compte tenu de l'émission de 80 073 614 actions nouvelles), en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Cf. notamment communiqué de la société MAUNA KEA TECHNOLOGIES du 14 novembre 2025.